



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

### Sites Natura 2000 FR7200666 : Vallées des Beunes

Vendredi 27 novembre 2025  
À la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme

#### *Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe*

M. Mathieu MALANDAIN, Président du COPIL et vice-président du SMBVVD, ouvre la réunion et propose un tour de table de présentation des participants à la réunion. Il rappelle que l'objet de la réunion est de faire le bilan de la des années d'animation 2024 et 2025, concernant la phase d'animation 2022-2025.

La parole est laissée à Matthieu DUFFAU du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025
- Rappels du DOCOB : Périmètre et Enjeux
- Cartographie des végétations et des habitats naturels du site (CBNSA)
- Bilan de l'animation réalisée en 2024 et 2025
- Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
- Perspectives (
  - Désignation collectivité porteuse de l'animation
  - Désignation présidence du COPIL)
- Questions diverses

#### Rappel de l'animation

M. DUFFAU fait un rappel du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des

idées. Dans la continuité, il fait un rappel de l'historique de l'animation sur le site et du marché d'animation en cours (2022-2025). Il précise qu'au niveau de l'animation, celle-ci devait se terminer à la fin du mois d'août et qu'un avenant a été établi afin de faire terminer l'animation à la fin du mois de décembre 2025.

### Rappels du DOCOB

M. DUFFAU rappelle les caractéristiques du site. Le site des vallées des Beunes s'étend sur 5500 ha et 12 communes.

Les enjeux écologiques liés aux espèces d'intérêt communautaires (EIC) sont rappelés. Le site abrite :

- 19 espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore : 9 mammifères (dont 8 chauves-souris), 2 libellules, 2 papillons, 1 coléoptère, 1 crustacé, 2 poissons, 2 mollusques
- 19 espèces de l'Annexe IV : 9 mammifères (chauves-souris), 3 reptiles, 2 amphibiens, 2 papillons
- Ainsi que 60 autres espèces importantes : 37 plantes, 9 oiseaux, 5 papillons, 3 amphibiens, 2 libellules, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

De la même manière que pour les espèces, M. DUFFAU rappelle les enjeux écologiques liés aux différents habitats d'intérêt communautaires (HIC). Il informe que seulement 7 HIC sont listés dans le Formulaire Standard De Données (FSD), alors que 19 HIC ont été identifiés dans le travail mise à jour de la cartographie des végétations et habitats naturels du site « Vallées des Beunes » par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), auquel s'ajoute l'HIC de « Grottes non exploitées par le tourisme ». Ainsi en l'état des connaissances 20 HIC sont présents sur le site.

### Cartographie des végétations et des habitats naturels du site

La parole est laissée à M. Vincent VÉRITÉ du CBNSA qui présente le travail de mise à cartographique des habitats, réalisée en 2023 et 2024

Il précise qu'environ 5900 hectares ont été cartographiés. La production d'un Kit Carto sous SIG permet plusieurs visualisations différentes :

- Végétation (niveau alliance minimum)
- Typologie EUNIS
- Habitat d'intérêt communautaire
- Etat de conservation

Il ressort du travail que ce **site est exceptionnel** pour sa diversité et l'originalité de ses végétations à l'échelle régionale (144 syntaxons, 132 habitats EUNIS, 20HIC). Les HIC couvrent environ 15,5% de la surface du site.

M. VÉRITÉ présente ensuite aux membres du COPIL les différents HIC recensés sur le site.

M. VERITE termine sa présentation en informant le COPIL qu'un rapport d'étude a été rédigé par le CBNSA, il est téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7\\_habitats/CBNSA\\_2025\\_-\\_  
Cartographie\\_N2000\\_Vallees\\_des\\_Beunes\\_v1.0.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBNSA_2025_-_Cartographie_N2000_Vallees_des_Beunes_v1.0.pdf)

**M. DUFFAU informe la COPIL que ce travail va permettre la mise à jour du FSD du site sur la partie habitats.**

### **Bilan de l'animation réalisée en 2024 et 2025**

M. DUFFAU présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site en 2024 et 2025 en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation. Il rappelle que les missions d'animations confiés aux opérateurs de l'animation sont les suivantes :

- Information et communication sur le dispositif N2000
- Mise en œuvre des outils de gestion contractuels (Contrats Natura 2000 et MAEc)
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Suivi biologique de gîtes à chauves-souris
- Coordination générale (Rédaction bilans d'animation ; Réunion de COPIL)

### **Informer et Communiquer**

Le site **internet** du site Natura 2000 est présenté. Il est disponible à l'adresse suivante :

- <https://vallees-des-beunes.fr/>

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour en fil de l'eau avec notamment l'alimentation de la rubrique « téléchargements »

En 2024, dans le cadre du Printemps de la Biodiversité organisé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, un chantier participatif « Nettoyage d'un gîte à chauve-souris » a été organisé par le CEN NA en 2024

La parole est laissée à Mme Marie AUCLERE de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne qui présente le programme d'animation proposé sur la vallée des Beunes avec des sorties proposées pour le grand public en 2025 et des animations réalisées auprès des scolaires en 2024 et 2025.

### **Assistance évaluation des incidences N2000**

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :

- une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- Une 2ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 6 reprises en 2024 et 4 reprises en 2025 pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

## ***Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion***

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

### **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 et 2025 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu biodiversité.

- Le budget demandé était de 202 000€ en 2024. Une enveloppe réservataire de 200 000€ a été attribuée. En 2024, 3 dossiers ont été engagés représentant une surface de 13,17ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 16 725,90€.
- Le budget demandé était de 180 000€ en 2025. Une enveloppe réservataire de 126 000€ a été attribuée. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, il n'y a pas eu de nouvelles contractualisations en 2025. En effet, la date de validation tardive d'attribution des budgets n'a pas rendu possible la campagne de démarchage des exploitants agricoles avant le dépôt de leur dossiers PAC.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels.

- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 500 000€ (vs 1 390 000€ de budget demandé) en 2024. En 2024, 5 dossiers ont été engagés représentant une surface de 177ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 77 827€.
- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 200 000€ (vs 285 000€ de budget demandé) en 2025. En 2025, 1 dossier a été engagé représentant une surface de 118ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 51 836€.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère.

- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 500 000€ (vs 4 022 000€ de budget demandé) en 2024. En 2024, 1 dossier a été engagé représentant une surface de 56,54ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 45 000€.
- Le budget demandé en 2025 était de 1 500 000€, l'enveloppe réservataire n'est pas connue à ce jour. En 2025, il n'y a pas de nouvelles exploitations concernées sur le site Natura 2000.

Mme. BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2026 des MAEC. Les budgets demandés seront :

- 180 600€ pour le BD24

- 140 000€ pour le ZP24
- 1 331 000€ pour le EL24

M. MAILLOS rappelle que pour les MAEc « biodiversité », à savoir celles concernées par le PAEc BD24, le volet animation du dispositif est du ressort de la Région NA. En revanche, le budget contractualisation est quant à lui piloté par la DRAAF

Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »

M. DUFFAU présente le bilan de l'animation lié au contrat Natura 2000. En 2024, il n'a pas eu d'Appel à Projet (AAP) « Contrat Natura 2000 » lancé par la Région. En revanche, en janvier 2025. la Région a lancé un AAP « Contrat Natura 2000 ». En réponse à l'AAP, 5 contrats a été déposé. Ces contrats ont été retenu par le Comité de sélection et à la suite de leur instruction, ont été déclarés comme recevables courant 2025.

#### Contrat 1

- Bénéficiaire : AFPL de Meyrals
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, phragmitaies par gestion pastorale, broyage et débroussaillage (Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet)
- Commune concernée : Meyrals
- 3 secteurs distincts : Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 2

- Bénéficiaire : Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins par débroussaillage (Bénivet)
- Commune concernée : Les Eyzies
- Secteur : Bénivet
- Opérations financées :
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 3

- Bénéficiaire : SAS du Château de Commarque
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins et mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallon de Commarque)
- Commune concernée : Les Eyzies, Marquay
- Secteur : Vallon de Commarque
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

- N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 4

- Bénéficiaire : Propriétaire privé
- Intitulé : Entretien de mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallée de la Grande Beune)
- Commune concernée : Marquay
- Secteur : Vallée de la Grande Beune
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 5

- Bénéficiaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Intitulé : Sécurisation physique de la carrière des Combarelles (gîte à chiroptères)
- Commune concernée : Les Eyzies
- Secteur : Les Combarelles
- Opérations financées :
  - N23Pi : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- Nombre d'année d'intervention prévu : 1 (2026)

En termes de perspectives vis-à-vis des Contrats N2000, un AAP a été lancé par la Région mi-novembre 2025 pour une réponse allant jusqu'au 15 janvier 2026. A ce jour l'opérateur de l'animation n'a pas de projet de contrat suffisamment avancé qui puisse permettre une réponse à cet AAP.

#### ***Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris***

Mme Nolwenn QUERO du CEN NA fait état des résultats des suivis de gîtes à chauves-souris les plus importants connus sur le site Natura 2000. Mme. QUERO précise que les résultats de ces suivis alimentent les reporting nationaux qui montrent que le site Natura 2000 présente des enjeux très forts pour la chiroptérofaune.

#### ***Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000***

#### ***Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)***

La parole est laissée à Mme Mélanie AUPY de la Direction Départementales des Territoires de la Dordogne (DDT24). Mme. AUPY présente la démarche ayant abouti au classement en APPB de 3 gîtes à chauves-souris appartenant au CEN NA, dont 1 gîte est situé sur le site Natura 2000 Vallées des Beunes.

### **Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine**

Mme QUERO présente le Programme chiroptères cavernicoles en NA, les objectifs et méthodes de suivis. Des cartes indiquant la provenance des chauves-souris contrôlées en Vallées des Beunes sont présentées. Ces résultats montrent l'importance de préserver le réseau de gîtes présent sur le site Natura 2000, l'enjeu chiroptères y est majeur.

### **Projet Accro-bag**

M. Thomas CHIOROZAS du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) présente le projet ACCROBAG issu d'un partenariat entre le Grand Site de France Vallée de la Vézère, le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO). Ce partenariat a permis de réouvrir une station historique (1960) reconnue de suivi des oiseaux communs au sein de la vallée des Beunes. Le projet doit permettre notamment de mettre en place des formations de bagueurs au sein du territoire.

### **Stratégie Locale de Biodiversité**

M. Elouan DELAUNE de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) présente le projet de réalisation d'une Stratégie Locale de Biodiversité. La réalisation de ce travail vise à définir des axes stratégiques déclinés ensuite en plan d'action. Les actions définies viseront à préserver, valoriser la biodiversité, améliorer les connaissances, sensibiliser.... C'est un document qui vise à agir concrètement pour la biodiversité et l'environnement sur le territoire en mettant en place des actions à échéance 3, 6 et 9 ans.

### **Perspectives et Discussion**

M. DUFFAU évoque l'existence de la Mission inter réseau Natura 2000 à destination des élus.

La parole est laissée à M. Hugo MAILLOS qui indique que la phase d'animation en cours arrive à échéance à la fin de l'année. Il est ainsi désormais nécessaire de procéder à la désignation de la collectivité qui aura la charge de porter la mission d'animation du site pour la période 2026/2028. Il est demandé aux élus présents si une de leur collectivité souhaite porter l'animation. Après un moment de discussions, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD), par la voie de son Président, indique que le SMBVVD souhaite poursuivre le portage de l'animation. Aucune autre collectivité ne se portant candidate, et tous les élus présents donnant leur accord, **le SMBVVD est désigné structure porteuse de la mission d'animation du site.**

Les membres du COPIL procèdent ensuite à l'élection du Président du Comité de Pilotage. M. Philippe LAUGENIE, élu sur la commune de Saint-Léon-sur-Vézère et membre du conseil syndical du SMBVVD, se porte candidat.

A l'issue du vote, **M. Philippe LAUGENIE est élu Président du COPIL du site Natura 2000 des « Vallées des Beunes »**

M. Philippe LAUGENIE  
Président du CoPil Vallées des Beunes